Règlement de La Chasse au Trésor "Chasse au trésor de l'Amicale Laïque de Vauchrétien »

Date du présent règlement : 07/05/2023

Article I : Organisation

L'organisateur, l'association Amicale Laïque de Vauchrétien, met en ligne à compter du 15 juin 2023 une Chasse au Trésor intitulée « Chasse au trésor de l'Amicale Laïque de Vauchrétien» dont le gain est une pièce d'or d'une valeur faciale de 250 € et d'une valeur d'achat de 285€, pièce d'or garantie par la Monnaie de Paris.

La Chasse au Trésor est un jeu concours de réflexion, d'histoire, de logique, de viticulture et d'orientation qui ne fait pas intervenir le hasard. Elle se déroule sur un parcours d'une dizaine de kilomètres principalement sur des chemins de terre afin de sécuriser les participants. L'utilisation du vélo peut être envisagée pour effectuer le parcours. Ce jeu peut bien évidemment se dérouler en plusieurs périodes. Il sera alors nécessaire de s'inscrire dès le départ sur l'application afin de conserver les réponses précédentes.

Article II : Participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse mail valide. La participation peut être nominative ou anonyme. (Nom de famille ou nom d'équipe). Les enfants mineurs sont autorisés à participer sous la responsabilité des parents ou au minimum d'un adulte majeur. Toute tentative avérée de tricherie ou tout essai entraînera automatiquement l'exclusion du ou des participant(s).

Article III : Modalités

La chasse au Trésor est organisée du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023 minuit. L'inscription est possible à tout moment dans cette période. La chasse au trésor est payante. Elle est au tarif de 20€ pour une inscription.

Pour participer à La Chasse au Trésor, deux possibilités sont offertes :

Soit se connecter au site

> http://www.amicalelaiquevauchretien.sitew.org/Chasse-au-tresor.d.htm , ou en cliquant sur le menu « Chasse au trésor : inscription » du même site. Une page du site HelloAsso s'ouvre et permet de régler la participation de 20€.
>
> Dès que le paiement est effectif, un mail est envoyé à l'adresse mail saisie dans HelloAsso . Dans ce mail, un lien permet d'accéder au jeu. L'application « **Google Forms** » sert de support pour le questionnaire et enregistrer les réponses. Par précaution, il est recommandé de se connecter à Google pour garder en mémoire les réponses enregistrées et/ou revenir en arrière. Un message « *Connectez vous à Google pour enregistrer votre progression. En savoir plus* » s'affiche dès le début
>
> Après l'authentification sur Google, **Google Forms** enregistre automatiquement la progression durant toute la durée du jeu après connexion au compte Google et permet ainsi de travailler sur plusieurs appareils ou faire une pause sans perdre les saisies précédentes.

Il est interdit de diffuser par tout moyen les énigmes sans autorisation sous peine de poursuites de l'organisateur. Il est également interdit de diffuser par tout moyen et sans autorisation les réponses aux énigmes ou autres indices. Il est interdit de créer des sites ou des pages Facebook sur La Chasse au Trésor.

Les divers frais occasionnés par la recherche des indicateurs de passage sont exclusivement à la charge du participant.

Le principe de La Chasse au Trésor est de :

- Découvrir l'emplacement de 13 indicateurs de passage, situés sur le territoire de Vauchrétien, Commune déléguée de Brissac Loire Aubance. Pour découvrir les emplacements, il est indispensable de disposer d'un smartphone connecté à Google Maps. Chaque emplacement est déterminé par un code de position Google Maps.
- Récupérer le code d'identification unique gravé sur chaque indicateur,
- Noter l'indicateur de passage sur l'application et répondre à chacune des 12 questions ou énigme. La 13ème question ayant pour seul but de départager les éventuels ex-aequo. Pour gagner cette pièce d'or, il faut répondre à un maximum d'énigmes et/ou de questions.

Chaque emplacement et chaque énigme est évalué selon un critère de points. L'affichage des points pour chaque emplacement et énigme est affiché en permanence. Un comptage du temps favorisera les équipes les plus rapides à répondre à l'ensemble des questions lors de cette chasse au Trésor.

1. La date de départ est celle qui est affichée dans Hello-Asso. (date affichée dans le justificatif de paiement du billet que vous aurez reçu de Hello-Asso)
2. La date de fin est celle qui sera enregistrée automatiquement sur l'application

Un système de décote des points est instauré selon le nombre de jours passés entre la date de départ de la chasse et la date de remise des questions.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1	1	1	1	1	1	1	0,99	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,92	0,91	0,9	0,89	0,88	0,87	0,86	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85

31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85

61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,84	0,83	0,82	0,81	0,8	0,79	0,78	0,77	0,76	0,75	0,74	0,73	0,72	0,71

Par exemple, une équipe totalisant 252 points mais qui aurait rendu ses réponses qu'au 8ème jour, obtiendra un total de points décoté de 0.99 ce qui donnera 249,48 points. Donc, plus l'équipe répond vite, plus elle a de chance de conserver les points acquis.

La chasse au trésor sera terminée le 15 septembre 2023 minuit. Raymond Bourdais, responsable de ce jeu au sein de l'association Amicale Laïque, déclare être le seul à connaître l'emplacement des indicateurs de passage et des réponses aux énigmes du jeu.

Le gagnant ou l'équipe ou la famille sera invité-e par le Président de l'association pour la remise de la pièce d'or. Aucune remise ne sera effectuée par la Poste à l'adresse du gagnant.

Soit imprimer l'ensemble des énigmes sur document papier

Les participants devront contacter Raymond Bourdais via la messagerie « raymond.bourdais1@free.fr » avec le justificatif de paiement obtenu dans la HelloAsso.

En retour, Raymond Bourdais retournera un lien permettant d'accéder à un document en format pdf. Ce document contiendra l'ensemble des questions de la chasse. A charge pour le/les concurrent-e-s d'imprimer le document.

Aucun document papier ne sera accepté en retour. Les concurrents devront saisir sur l'application en fin de parcours mais sans obligation de s'enregistrer sur Google. La date de départ retenue pour le début du jeu sera celle de l'envoi du document pdf.

Article IV: courriers et demandes d'information

L'Amicale Laïque ne répondra à aucun courrier ou courriels concernant le contenu de La Chasse au Trésor. Seules les demandes faisant état de problèmes d'inscription, d'accès aux éléments de recherche sur La Chasse au Trésor ou de Formulaires Réponse se verront recevoir un mail de réponse en retour.

Article V : Désignation du gagnant

Seul 1 gagnant sera déclaré. Le gagnant sera celui qui aura cumulé le maximum de points liés à chaque question. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet). Toute information d'identité ou d'adresse fausse entraînerait la nullité du gagnant. Le non-respect du Règlement pendant la durée de la Chasse au Trésor entraînera également la nullité des réponses.

Article VI : remise du lot

Seule une pièce d'or sera remise au gagnant-e de la chasse au Trésor. Ce lot ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contrevaleur en argent ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article VII : Le Règlement de La Chasse au Trésor

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Tout participant refusant toute modification intervenue en cours de jeu devra cesser de participer à La Chasse au Trésor. Aucun remboursement d'inscription ne pourra alors être demandé à l'organisateur. Le Règlement complet est accessible sur la page http://www.amicalelaiquevauchretien.sitew.org/Chasse-au-tresor.d.htm

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'association Amicale Laïque décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à cette Chasse au Trésor implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou

inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'association Amicale laïque de Vauchrétien tranchera souverainement tout litige relatif à La Chasse au Trésor et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de La Chasse au Trésor ainsi que sur le nom du gagnant. En cas de contestation seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente Chasse au Trésor dans le respect des conditions énoncées. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article X: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes de Google via son application Google Form ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif à la Chasse au Trésor.

Article XI: Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente Chasse au Trésor sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'association Amicale laïque de Vauchrétien

Article XIII : Indisponibilité du Site

L'organisateur peut être amené à interrompre temporairement la connexion avec son site http://www.amicalelaiquevauchretien.sitew.org/Chasse-au-tresor.d.htm pour des raisons techniques : actualisation du site ou problèmes informatiques divers. Elle mettra tous les moyens en œuvre pour minimiser ces indisponibilités.

Article XIV : Publication de la fin de La Chasse au Trésor

La Chasse au Trésor sera terminée dès que le gagnant sera désigné par l'Organisateur. Dès lors, il s'engage à communiquer cette information le plus rapidement possible de 2 manières :

1- Sur la page d'accueil du site http://www.amicalelaiquevauchretien.sitew.org/Chasse-au-tresor.d.htm et les pages liées à la chasse au Trésor.
2- Par l'envoi d'un mail à tous les inscrits à cette chasse au Trésor.

Article XV : Acceptation du Règlement

Tout participant à La Chasse au Trésor "Chasse au Trésor Amicale laïque de Vauchrétien " accepte sans restriction le présent règlement.